

2016

Rapport sur la solvabilité et
la situation financière

PARTNERS
ASSURANCES

SOMMAIRE

SYNTHÈSE.....	4
I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS.....	5
A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	5
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	6
C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	9
D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS.....	9
E. AUTRES INFORMATIONS	9
II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	10
A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	10
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ.....	13
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES.....	14
D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	19
E. FONCTION D'AUDIT INTERNE.....	21
F. FONCTION ACTUARIELLE	22
G. SOUS-TRAITANCE.....	23
H. AUTRES INFORMATIONS	23
III. PROFIL DE RISQUE	24
A. RISQUE DE SOUSCRIPTION	25
B. RISQUE DE MARCHÉ	25
C. RISQUE DE CRÉDIT	26
D. RISQUE DE LIQUIDITE	26
E. RISQUE OPÉRATIONNEL	27
F. AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	28
G. AUTRES INFORMATIONS	28
IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	29
A. ÉVALUATION DES ACTIFS.....	29
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES.....	31
C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	33
D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES.....	33
V. GESTION DU CAPITAL	34

A. FONDS PROPRES.....	34
B. SCR ET MCR.....	34
D. AUTRES INFORMATIONS	35
VI. ANNEXES :.....	36

SYNTHÈSE

Introduction

L'année 2016 a vu l'entrée en vigueur du nouveau cadre prudentiel « Solvabilité 2 », avec la transposition en droit belge des textes communautaires.

Succédant au régime « Solvabilité 1 », l'objectif de ce nouveau régime prudentiel est de prévoir une meilleure adéquation des fonds propres exigés des compagnies d'assurance aux risques que celles-ci encourent dans le cadre de leur activité. Il repose sur trois piliers : la détermination quantitative de l'exigence de fonds propres (pilier I), les exigences qualitatives et la surveillance prudentielle (pilier II) et la communication d'informations au public et aux autorités de contrôle (pilier III).

La société Partners Assurances SA produit son premier reporting Solvabilité 2 au titre du 31 décembre 2016. Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, elle établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexes les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes relatives à l'activité et aux résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital. Le rapport est soumis à la validation du Conseil d'administration de la société.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Gouvernance

La société Partners Assurances SA est une société anonyme à Conseil d'administration. Sa direction effective est assurée par le comité de direction. La société respecte la réglementation relative aux responsables de fonctions de contrôle indépendantes.

Partners Assurances SA est une filiale du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), société française de groupe d'assurance. Cette appartenance à un groupe a conduit à la mise en place d'un fonctionnement transverse et cohérent permettant à Partners Assurances SA de bénéficier de la structure opérationnelle et organisationnelle du GACM qui se formalise notamment au travers d'une convention de délégation de gestion.

Cette interaction avec le Groupe qui se manifeste à divers niveaux a été construite de sorte à permettre à la société de disposer d'un processus décisionnel autonome et d'une organisation respectueuse de la réglementation belge, européenne et assurantielle.

Faits marquants

Le 27 juillet 2016, la Banque Nationale de Belgique (BNB) a donné son agrément à l'opération de participation croisée entre le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et Nord Europe Assurances (NEA). NEA entre ainsi au capital de Partners Assurances SA à hauteur de 49 %, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel détenant les 51 % restants. Parallèlement le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel détient désormais 49 % du capital de North Europe Life Belgium (NELB), NEA conservant les 51 % restants. L'objectif est de développer, dès fin 2017, la bancassurance en Belgique, à travers le réseau Beobank.

Activité

Partners Assurances SA commercialise principalement des contrats Automobile et Incendie, ainsi que des contrats Assurances des Emprunteurs. Les contrats sont destinés à la clientèle de particuliers du marché belge.

Le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 52 millions d'euros et est conforme au chiffre d'affaires estimé.

Le résultat de la société s'établit à 398 K€ pour l'exercice 2016.

Il traduit à la fois la hausse du chiffre d'affaires, elle-même liée principalement au développement des portefeuilles automobile et habitation, et la progression de la charge des sinistres et des charges d'exploitation.

L'année 2017 sera marquée par la refonte de la gamme des produits Automobile et Habitation. Par ailleurs, suite au rapprochement avec NEA, les branches Automobile et Incendie devraient bénéficier d'une meilleure distribution de leurs produits grâce au réseau bancaire Beobank et ainsi permettre à la société de se développer.

Les chiffres clés Solvabilité 2

Le ratio Solvabilité 2 de la société s'établit à 294 % au 31/12/2016.

Ce ratio est évalué en ramenant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité 2, soit 30 478 K€, au SCR (Solvency Capital Requirement) qui correspond au besoin de capitaux propres soit 10 378 K€.

Les activités de la société étant globalement bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 3 192 K€.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés au :

- SCR de souscription Non-Vie, au travers notamment des provisions techniques responsabilité civile Automobile.
- SCR de marché, pour moitié lié au risque actions.

I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société dénommée Partners Assurances SA (ci-après dénommée « Partners Assurances ») est une société anonyme d'assurance de droit belge.

Les comptes annuels statutaires, en normes belges, sont établis dans le respect des règles édictées par l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance : principe de prudence, de sincérité et de bonne foi, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les méthodes de calcul et d'évaluation sont celles préconisées par l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Les règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise.

Le reporting Solvabilité 2 est établi conformément à la Directive 2009/138/CE et aux Actes délégués.

a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, Partners Assurances est soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique – BNB – qui est l'organe de supervision belge de la banque et de l'assurance (BNB, 14 boulevard de Berlaimont à 1000 BRUXELLES).

b. Auditeur externe de l'entreprise

Partners Assurances est dotée d'un Commissaire réviseur :

- Le cabinet MAZARS, représenté par Monsieur Philippe GOSSART, Marcel Thiry 77 - Box 4 à 1200 Brussels (Belgique).

2. Situation de la société au sein du groupe

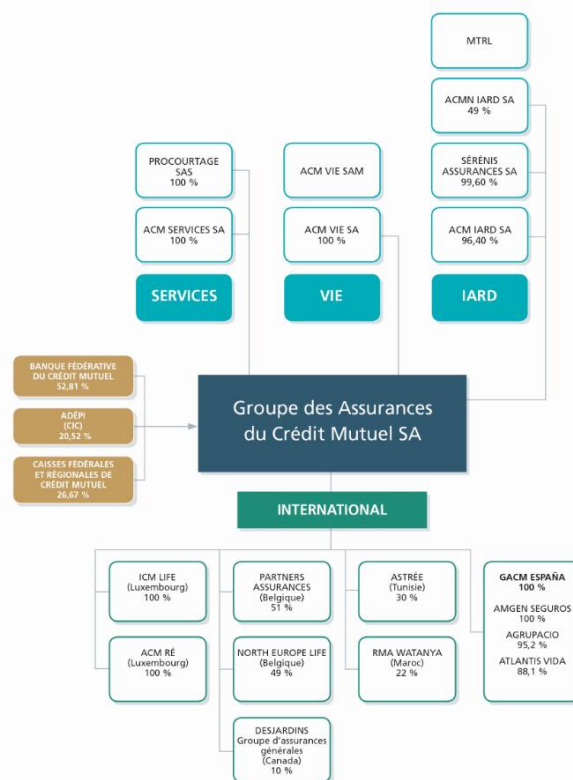
a. Actionariat

Constituée en 1986, Partners Assurances était intégralement détenue depuis 2006 par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM), société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du code des assurances français.

Suite à une cession d'actions intervenue entre le GACM et NORD EUROPE ASSURANCES SA (NEA) validée par la BNB (autorité de contrôle belge) en date du 27 juillet 2016, Partners Assurances est désormais détenue à hauteur de 51% par le GACM et ses filiales (ACM IARD SA et ACM VIE SA), dont les sièges sociaux sont situés 34 rue du Wacken à 67000 STRASBOURG et à hauteur de 49% par

NEA, dont le siège social est situé 4 place Richebé à 59800 LILLE .

b. Organigramme du groupe



Au 31 décembre 2016.

Le GACM, entité consolidante de Partners Assurances, est une société holding d'assurance qui consolide notamment les entités d'assurance suivantes :

- ACM Vie SA, société anonyme d'assurance vie ;
- ACM IARD et Sérénis Assurances, sociétés anonymes d'assurance IARD ;
- ACM Vie SAM, société d'assurance mutuelle ;
- la MTRL, mutuelle relevant du Code de la mutualité.

A l'étranger, le GACM contrôle majoritairement les sociétés d'assurance ou de réassurance suivantes :

- En Espagne : la société holding GACM España ;
- Au Luxembourg : ACM RÉ SA et ICM LIFE SA.

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des ACM, aussi appelé le Groupe.

3. Activité de la société

Partners Assurances développe et gère une gamme complète de produits d'assurances dommages à destination de la clientèle de particuliers du marché belge. Depuis 2014, la société propose également un produit d'assurance automobile pour les professionnels et depuis 2015 un contrat chômage et hospitalisation vendu au travers du réseau Beobank.

Au 1er juillet 2015, Partners Assurances a repris la couverture chômage et hospitalisation des contrats d'assurance des emprunteurs NELB, anciennement assuré par MetLife Europe Insurance Limited (société de droit irlandais).

Sur l'exercice 2016, la société Partners Assurances est concernée par les Lignes d'Activité Solvabilité 2 suivantes :

- Assurance de protection du revenu (2)
- Assurance de responsabilité civile automobile (4)
- Autre assurance des véhicules à moteur (5)
- Assurance incendie et autres dommages aux biens (7)
- Assurance de responsabilité civile générale (8)

- Assurance de protection juridique (10)
- Assurance pertes pécuniaires diverses (12)
- Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé (34)

4. Evènements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, deux événements importants ont eu un impact significatif sur le fonctionnement de la société :

- Les cessions d'actions intervenues entre le GACM SA et NEA SA se traduisant par des prises de participations croisées qui ont été réalisées dans le capital de Partners Assurances par la société NEA SA et dans le capital de la société North Europe Life Belgium SA (NELB SA) par la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA ;
- La modification des statuts de Partners Assurances afin de tenir compte des évolutions factuelles et légales.

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Activité

Le nombre de contrats s'élève à 197 088 à fin 2016, en progression de 2,9 % sur l'exercice précédent.

Nombre de contrats	Portefeuille 2016	Evolution 2016 / 2015	% du total 2016
Automobile	84 354	2,7%	42,8%
Incendie / Habitation	64 879	5,8%	32,9%
Prévoyance	8 359	16,3%	4,2%
Assurance des Emprunteurs	39 340	-3,3%	20,0%
Santé	156	-7,1%	0,1%
Total	197 088	2,9%	100,0%

En tant qu'assureur direct, Partners Assurances commercialise sa gamme de produit d'assurances non-vie au travers de son propre réseau d'agences mais également au travers de son site internet.

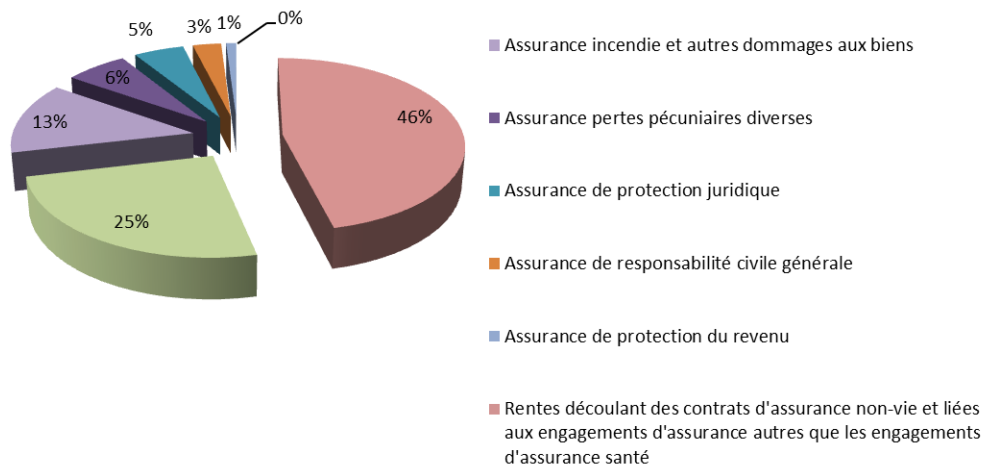
La politique actuelle de développement de Partners Assurances se limite au territoire belge. Partners Assurances n'a ni succursale, ni filiale et n'utilise pas de centres off-shores.

Partners Assurances clôture l'exercice avec un portefeuille en hausse de 2,9 % Les portefeuilles progressent de 2,7 % en Automobile et 5,8 % en Habitation. Le portefeuille en Prévoyance bien que plus petit enregistre une hausse de 16,3 %. En revanche, le portefeuille des garanties chômage des contrats d'assurance des emprunteurs de NELB recule de 3,3 %.

2. Résultats

a. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

Primes émises par activité

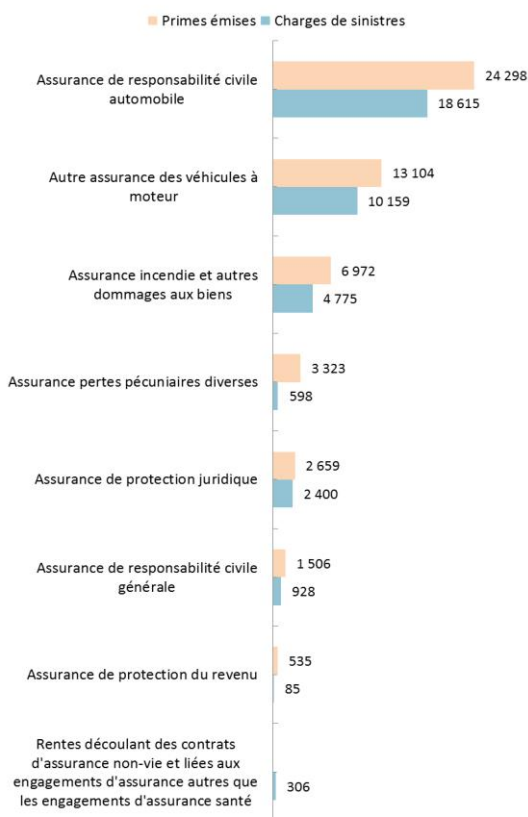


Les primes sont émises à 100 % en Belgique et sont en hausse de 7,4 % par rapport à 2015, soit 52 397 K€ contre 48 775 K€.

Cette hausse est liée au développement des portefeuilles Automobile et Habitation et dans une moindre mesure au

transfert des garanties chômage et hospitalisation des contrats d'assurance des emprunteurs NELB vers Partners Assurances depuis juillet 2015.

Primes et sinistres par activité (K€)



Charges d'exploitation

	en milliers d'euros		
	2016	2015	Evolution 2016 / 2015
Commissions	1 925	944	x2,04
Frais de gestion	14 040	13 424	4,60%
TOTAL	15 964	14 368	11,10%

Les frais d'exploitation engagés par la société sont en hausse de 11,1% en 2016.

Ils comprennent les commissions dont la progression (x 2,04) est liée au transfert de la garantie chômage des contrats d'assurance des emprunteurs NELB au 1^{er} juillet 2015.

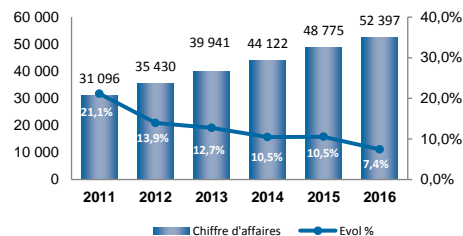
Quant aux frais de gestion, la progression contenue (+4,6 %) et moindre que celle du chiffre d'affaires (+7,9%) permet de limiter la hausse du ratio des charges d'exploitation sur primes acquises. Il s'élève à 30,7 % en 2016 contre 29,8 % en 2015.

Résultat de cession

La société est réassurée par la société ACM IARD S.A. par le biais d'un traité en quote-part à 100% pour les branches Automobile et Incendie/Habitation et pour les exercices des survenances de 2007 à aujourd'hui.

La réassurance a dégagé en 2016 un solde de 0,8 million d'euros en faveur de la société contre un solde de 1,4 million d'euros également en faveur de la société en 2015.

b. Analyse de la performance de souscription.



A noter : 455 sinistres ont été déclarés lors des événements climatiques d'intempéries de mai et juin 2016 pour une charge totale de 1,1 million d'euros se répartissant entre l'Habitation à hauteur de 744 K€ et l'Automobile pour une charge de 227 K€.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

1. Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers nets de l'exercice 2016 s'élèvent à 1,28 million d'euros contre 1,16 million d'euros en 2015 soit une hausse de 10,9 %.

2. Rendements des actifs

Rapporté à l'encours moyen des placements, ces produits financiers représentent un rendement comptable de 3,43 %.

Les actifs investis en obligations d'Etats et d'entreprises ont un rendement comptable de 2,5 %, dans un contexte de taux historiquement bas sur les marchés.

Les actifs investis en actions et en fonds d'investissement ont un rendement comptable de 7,6 %.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actif moyen	Produits financiers	Rendement
Obligations	28 118,2	688,9	2,5%
Actions et FCP	6 829,9	521,0	7,6%

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'appellent pas d'analyse complémentaire.

E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

Dans un contexte de renforcement des règles prudentielles, Partners Assurances a mis en place des règles de bonne gouvernance. Celles-ci clarifient notamment les processus décisionnels et prévoient des règles de conduite aussi bien au niveau des instances dirigeantes que des services opérationnels. Ces règles de gouvernance sont basées sur une répartition claire des responsabilités et un système efficace de gestion des risques.

L'organisation structurelle de Partners Assurances favorise une gestion efficace et prudente grâce à la distinction clairement opérée entre la direction effective et le contrôle exercé sur cette direction.

Les principales responsabilités sont assurées à différents niveaux :

- L'Assemblée générale ;
- Le Conseil d'administration - le Comité d'audit commun aux entités du GACM ;
- Le Comité de direction ;
- La structure opérationnelle ;
- Les Responsables des fonctions clés.

a. L'Assemblée générale

Partners Assurances est actuellement détenue directement ou indirectement à 51% par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, société holding assurances appartenant au Groupe Crédit Mutuel-CIC, et à 49% par la société Nord Europe Assurances SA, filiale d'assurance du Crédit Mutuel Nord Europe.

b. Le Conseil d'administration et le Comité d'audit

- Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de la détermination de la stratégie globale de l'entreprise et de la politique en matière de risques mais aussi de la surveillance des activités de l'entreprise et du contrôle de la direction effective.

Au 31 décembre 2016 le Conseil d'administration est composé de six membres, réparti entre administrateurs exécutifs, et administrateurs non exécutifs. Cette composition est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de connaissances.

Les administrateurs non exécutifs de la Société sont :

- le GACM qui a pour représentant permanent Monsieur Pierre REICHERT (Président du Conseil d'administration)
- ACM VIE SA, qui a pour représentant permanent Monsieur Didier BRASSARD
- ACM IARD SA qui a pour représentant permanent Monsieur Etienne DEPEYRE
- Madame Odile EZERZER.

Les administrateurs non exécutifs disposent tous d'une longue expérience dans l'administration et la gestion d'un groupe de sociétés d'assurance et possèdent de ce fait une connaissance approfondie des domaines dans lesquels ils interviennent.

Les administrateurs exécutifs constituent le Comité de direction de la Société Partners Assurances.

Au 31 décembre 2016, les administrateurs exécutifs sont Monsieur Marc MATHIJSSEN et Monsieur Pascal LIENARD.

En application de la réglementation issue de la Directive Solvabilité 2, le Conseil d'administration du 9 mars 2017 a procédé à la cooptation de Monsieur Didier BRASSARD en qualité d'administrateur exécutif, membre et Président du Comité de Direction. Jusqu'à cette date, Monsieur Didier BRASSARD occupait les fonctions de représentant permanent de la société ACM VIE SA, administrateur non exécutif, démissionnaire.

Lors de la même séance, il a également été procédé à la cooptation de Monsieur Stéphane MACHINAL en remplacement de Monsieur Pascal LIENARD, administrateur exécutif, démissionnaire.

Les administrateurs exécutifs possèdent l'expérience nécessaire en matière de gestion d'entreprises et des activités d'assurance.

Organe de pilotage de la stratégie de Partners Assurances, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

Le Conseil d'administration est plus particulièrement chargé :

- de la détermination des objectifs de l'entreprise (notamment en ce qui concerne la politique commerciale) ;
- de la définition des grands axes de la structure organisationnelle ;
- de la convocation des assemblées générales ;
- de la validation des principales politiques et principaux reportings prudentiels de l'entreprise ;

- de la fixation de la politique en matière de risques, en ce compris les limites générales aux risques ;
- de la surveillance des activités (surveillance des décisions prises par le comité de direction) et de l'évaluation régulière du système de gouvernance de Partners Assurances ;
- de l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion à chaque clôture d'exercice ;
- de prendre connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes de Partners Assurances, de la BNB, de la FSMA, du réviseur d'entreprises, et veiller à ce que le comité de direction prenne les mesures appropriées destinées à remédier aux éventuelles déficiences.

Au 31 décembre 2015, Partners Assurances n'atteignait pas les seuils fixés par l'article 52§1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance et n'a donc pas constitué les comités visés par cet article mais en a confié l'accomplissement des missions au Conseil d'administration. Les seuils susmentionnés ont été atteints au 31 décembre 2016.

En raison de son appartenance au GACM, Partners Assurances est également pleinement intégrée dans la sphère d'analyse du comité d'audit mis en place au sein du GACM et qui bénéficie à l'ensemble des structures membres du Groupe.

- **Le Comité d'audit du GACM**

Il a été mis en place au niveau de la structure holding du Groupe, le GACM, un Comité d'audit dont les activités et les missions, conformément aux articles L.823-19 et L.823-20 du code de commerce français, bénéficient à l'ensemble des structures du Groupe dont Partners Assurances.

Ce comité prépare les travaux du Conseil de surveillance du GACM et des Conseils d'administration de l'ensemble des entités du Groupe, permettant l'examen détaillé des sujets relevant de sa compétence.

Partners Assurances est systématiquement intégrée aux points soumis à l'étude du Comité d'audit du GACM. Une restitution en est ensuite faite au Conseil de surveillance du GACM ainsi qu'aux Conseils d'administration de l'ensemble des filiales intégrées à sa sphère d'analyse. Concernant Partners Assurances cette restitution est assurée par Monsieur Pierre REICHERT, Directeur Général du GACM et Président du Conseil d'administration de Partners Assurances ainsi que par Monsieur Loïc GUYOT, Directeur des comptes et de la réassurance des ACM.

Au sein de ce comité, sont assurées pour toutes les entités du GACM les missions suivantes :

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, sans porter atteinte à son indépendance;
- Emettre des recommandations sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue ;
- Veiller au respect de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- Suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission ;
- Rendre compte régulièrement aux Conseils des entités de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué au contrôle à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il informe les Conseils sans délai de toute difficulté rencontrée.

c. **Le Comité de direction**

Le Conseil d'administration a mis en place un comité de direction en charge de la direction effective de l'activité afin d'assurer une séparation adéquate avec la fonction de contrôle incombant au Conseil d'administration.

Le Comité de direction est chargé par le Conseil d'administration, qui lui délègue ses pouvoirs à cet effet, de la direction concrète des activités de Partners Assurances. Il pilote et coordonne les différents métiers et activités de l'entreprise. Le Comité de direction est chargé de développer la stratégie globale de Partners Assurances et de la soumettre au Conseil d'administration.

Le Comité de direction assume la gestion opérationnelle, assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne et est également en charge de la mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle.

Le Comité de direction dispose en particulier des attributions suivantes :

- Formuler des propositions et des avis au Conseil d'administration en vue de définir la politique générale, la stratégie, et les valeurs de la société. Communiquer toutes les informations et données pertinentes pour permettre au Conseil d'administration de prendre des décisions en connaissance de cause ;
- Assumer la gestion opérationnelle et en particulier prendre des décisions importantes

- relatives aux ressources humaines et à l'allocation de capitaux ;
- Sans préjudice du contrôle exercé par le Conseil d'administration, assurer l'organisation, l'orientation et l'évaluation des mécanismes et procédures de contrôle interne, notamment des fonctions de contrôles indépendantes ;
 - Proposer au Conseil d'administration une définition du profil de risques de la Société. Mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque de la Société et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision de la Société ;
 - Organiser un système de contrôle interne permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité du reporting interne ainsi que du processus de communication de l'information financière. Assurer la conformité des comptes annuels avec la réglementation comptable applicable ;
 - Faire rapport au Conseil d'administration sur la situation financière de la société et sur tous les aspects nécessaires pour accomplir correctement ces tâches ;
 - Renseigner la BNB, la FSMA et le réviseur d'entreprises, selon les modalités applicables, sur la situation financière et la structure de gestion, l'organisation, le contrôle interne et les fonctions de contrôle indépendantes ;
 - Représenter les intérêts de Partners Assurances auprès du Conseil d'administration.

d. La structure opérationnelle

La structure opérationnelle est composée :

- des équipes de production (Gestel) et de gestion sinistres (Constatel) qui entretiennent un lien fonctionnel avec leurs homologues du GACM ;
- du réseau commercial responsable du développement commercial de la Société ;
- des fonctions supports (comptabilité et ressources humaines, informatique, études juridiques, logistiques et services généraux).

Les deux membres du comité de direction agissent de concert sur toutes les questions importantes à l'aide du reporting effectué par l'encadrement journalier, en particulier dans les domaines suivants : la gestion de la production, la gestion des sinistres, le développement commercial, la comptabilité, les ressources humaines, les relations avec les institutions représentatives du personnel.

e. Les Responsables des fonctions clés

Par application du principe de proportionnalité et dans un souci de cohérence et d'efficacité, Partners Assurances a

souhaité confier aux responsables des fonctions clés mis en place au sein du GACM et agréés en cette qualité par l'autorité de contrôle française, les fonctions clé audit interne, gestion des risques et actuariat.

Le GACM est en effet doté de responsables de fonctions clés indépendants, salariés du GIE ACM. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble des structures du Groupe ce qui permet une harmonisation et une meilleure cohérence de leurs actions tout en prenant en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Les titulaires des fonctions clés ainsi nommés sont les suivants :

- Fonction actuariat : M. Olivier BELGUISE,
- Fonction gestion des risques : Mme Catherine JEAN-LOUIS,
- Fonction audit : M. Jean-Philippe LEFEVRE.

Monsieur Marc MATHIJSSEN, administrateur exécutif de Partners Assurances, assume directement la responsabilité de la fonction clé compliance pour laquelle il a obtenu la validation de sa formation certifiante.

Les fonctions clés sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle, garantissant ainsi leur indépendance. Pour assurer leur mission, les responsables des fonctions clés s'appuient sur leurs compétences techniques acquises suite à leur cursus et à des formations suivies régulièrement. Ils disposent aussi d'une expérience professionnelle acquise au sein du Groupe qui permet de bénéficier d'une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Les responsables des fonctions clés s'appuient sur des équipes composées de personnes qui disposent des diplômes et des compétences nécessaires et suffisantes permettant la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et des moyens techniques en suffisance pour mener leur mission en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la direction effective à laquelle ils ont un accès direct afin de remonter toute information utile. Ils bénéficient d'un accès direct à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du comité d'audit auquel ils participent.

L'organe de contrôle a la possibilité d'entendre les responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le Conseil l'estime nécessaire.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues au moins annuellement par la direction effective et le Conseil de surveillance du GACM. Les dirigeants du GACM et de Partners Assurances reçoivent des rapports sur leurs missions, les conclusions

qu'elles tirent des contrôles effectués, et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

Pour chacune des fonctions clés sous-traitées au Groupe et conformément à la législation en vigueur, la société Partners Assurances a désigné en son sein une personne responsable de la fonction clé sous-traitée. Le responsable de la fonction clé au sein du GACM transmet directement les conclusions de son travail à la personne désignée en qualité de personne relais qui doit posséder les connaissances nécessaires pour en effectuer un examen critique pour procéder aux actions nécessaires et effectuer une correcte restitution à l'organe de contrôle.

La responsabilité de la fonction clé audit a été confiée à Monsieur Pascal LIENARD, tandis que Monsieur Marc MATHIJSEN assume la responsabilité des fonctions clés gestion des risques et actuariat.

2. Politique et pratiques de rémunération

Le système de rémunération de Partners Assurances s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace des risques conforme à sa stratégie et qui respecte les valeurs et les intérêts à long terme de la Société dans une perspective de croissance durable. Ce système de rémunération est décrit dans une politique de rémunération, qui prévoit que les rémunérations des salariés sont majoritairement fixes.

Toutefois des primes au mérite peuvent être accordées ponctuellement, dans le respect de la législation en vigueur. L'attribution éventuelle de telles primes relève de la compétence :

- De l'Assemblée générale pour les membres du Conseil d'administration,
- Du Conseil d'administration pour les membres du Comité de Direction,
- Du Comité de Direction pour les commerciaux et les autres collaborateurs.

Suivant la politique générale du GACM, les mandats sociaux ne font pas l'objet de rémunération. La rémunération des salariés de Partners Assurances est définie par référence au barème sectoriel et conformément aux règles légales et conventions sectorielles.

3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et prêts, crédits et contrats d'assurance aux dirigeants

Néant

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

La société s'assure que les membres du Conseil d'administration, du comité de direction les responsables d'une fonction de contrôle indépendante disposent des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leur fonction ainsi que d'une intégrité absolue. Ils satisfont aux conditions d'honorabilité et d'expérience professionnelles requises pour l'exercice de leurs fonctions conformément à la Directive Solvabilité II, à la Circulaire NBB_2013_02 du 17 juin 2013 et à la politique relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité des dirigeants et responsables de fonctions clés mise en place au sein de la société.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle en prenant en compte les qualifications, les connaissances et les expériences en lien avec les attributions et les tâches des personnes concernées.

Les compétences sont appréciées aussi de manière collective.

L'appréciation des compétences et connaissances porte notamment sur les points suivants :

- Les marchés de l'assurance et les marchés financiers ;
- La stratégie d'entreprise et le modèle économique;
- Le système de gouvernance ;
- L'analyse financière et actuarielle ;
- Le cadre et les exigences réglementaires.

L'entreprise est attachée à disposer de membres du Conseil d'administration, du comité de direction et de responsables d'une fonction de contrôle indépendante

justifiant de l'honnêteté et de la plus haute intégrité personnelle. Ils adhèrent à la politique d'intégrité qu'ils promeuvent.

La société Partners Assurances veille au respect des règles de compétences et honorabilité en cas de sous-traitance d'une fonction de contrôle indépendante. L'entreprise veille aussi à la désignation en son sein d'une personne responsable de la fonction de contrôle sous-traitée qui possède les connaissances nécessaires afin de soumettre à un examen critique les prestations du délégataire.

2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

L'honorabilité et la compétence sont appréciées dans le respect des dispositions de loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance, des articles 258 et 273 du Règlement Délégué (UE) n°2015/35 du 10/10/2014 et de la circulaire NBB_2013_02 du 17 juin 2013 et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

L'entreprise s'assure, préalablement à une nomination mais également de manière permanente que les exigences d'expertise et d'honorabilité sont remplies par les personnes concernées.

L'examen de leur compétence et honorabilité se fonde sur leur parcours professionnel décrit dans un curriculum vitae, un extrait de casier judiciaire et une déclaration de non-condamnation.

Tout au long de l'exercice de leurs fonctions, les membres du Conseil d'administration, du comité de direction et les responsables d'une fonction de contrôle indépendante s'attacheront à tout mettre en œuvre pour répondre en permanence aux exigences de compétence notamment en suivant des formations permettant de conserver le niveau de compétence exigé par la fonction assumée.

Afin de garantir une aptitude permanente des dirigeants et des responsables de fonction clés, il est prévu une nouvelle évaluation si des faits nouveaux ou des circonstances justifient la conduite d'un réexamen, notamment en cas :

- d'ouverture d'une procédure pénale, civile, administrative ou disciplinaire à l'encontre de la Société, d'un administrateur, d'un membre du comité de direction ou du responsable d'une fonction clé,
- des infractions répétées aux lois et aux règlements,
- des doutes quant à la gestion intègre de la Société.

Une Politique écrite relative à l'application de ces exigences a été mise en place au sein de la société Partners Assurances.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des personnes suivantes :

- membres du Conseil d'administration ;
- membres du comité de direction ;
- responsables des fonctions clés.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à la Banque Nationale de Belgique des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à la circulaire NBB_2013_02 du 17 juin 2013.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques de la société visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés,
- protéger les fonds propres,
- sécuriser et optimiser le résultat comptable de la société.

Le système de gestion des risques de la société s'appuie notamment sur des cartographies des risques auxquels est soumise la société.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques,
- les risques financiers,
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique d'investissement du groupe auquel appartient la société.

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de prime ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale, la société souscrit tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers, notamment les risques suivants :

- Automobile : dommages et responsabilité civile,
- Responsabilité civile générale,
- Protection juridique,
- Dommage aux biens et incendie.

La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités présentées ci-dessus s'articule autour de quatre principaux piliers :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification : assurances de biens, assurances de personne, ... ;
- le contrôle de gestion qui assure l'ensemble du reporting et les analyses de fond permettant de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers (si nécessaire avec la collaboration des métiers) ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit et place le programme de couverture adéquat ;
- la fonction Actuariat qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La poursuite de cet objectif conduit à s'assurer que l'amplitude des écarts entre la valeur des actifs et celle des passifs soit contenue tant à court terme qu'à moyen et long terme.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la Politique d'investissement du groupe et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité 2) ;
- le risque de liquidité.

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- la Fonction Gestion des Risques qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité 2) ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et la Gestion des Risques ;
- le service de Contrôle des risques financiers (CRF), qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et reporting Solvabilité 2 constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour Partners Assurances.

Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité 2 a notamment pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient suffisantes et fiables. Ce mécanisme est basé sur une démarche permanente de veille et d'amélioration.

La société s'appuie sur un Système d'information urbanisé et commun aux différentes sociétés du GACM. Il est administré par Euro-information (EI) filiale du groupe Crédit Mutuel, dont les process sont certifiés ISO 9001. Les ACM et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données.

A ce titre, le pilotage de la qualité des données Partners Assurances s'intègre totalement dans celui des autres sociétés du groupe et s'inscrit donc dans les travaux menés globalement à cet endroit.

Dans ce cadre, les ACM ont mené les développements nécessaires pour se doter d'un dictionnaire de données et pour mettre en place un dispositif d'évaluation continu de la qualité des informations.

Ces deux dispositifs ont été renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité 2 jugées plus sensibles, notamment par la mise en place, sur celles-ci, d'un suivi approprié des critères d'exhaustivité, de cohérence et précision.

Les résultats de ces contrôles sont restitués au sein des « portails » de contrôle interne. Le cas échéant, les cas

d'anomalies sont analysés et les travaux de correction sont engagés.

Ces travaux engagent :

- Les branches d'activité, qui sont responsables de leurs données, de leur qualité et de leur amélioration.
- Le responsable de l'administration du système décisionnel, qui met en œuvre les outils de suivi de qualité des données, coordonne et éclaire le suivi de cette qualité.
- La fonction actuarielle, qui juge de la qualité de données et de son impact sur les calculs. Cet avis est repris dans le Rapport de la Fonction Actuarielle.

La qualité des données est pilotée par le Comité Qualité des données incluant la direction et les acteurs clés de la qualité.

Il convient enfin de noter quelques spécificités relatives à la gestion et au système d'information de la société :

- La délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données sont ainsi créées, gérées et contrôlées dans le groupe.
- Les données utilisées dans les calculs Solvabilité 2 sont peu transformées entre l'opérationnel et le décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées.

Les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité suffisante aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Risque de non-conformité

Le compliance officer anime et impulse le dispositif de compliance.

La compliance s'appuie, pour le déploiement de ses actions, sur un réseau de contributeurs au sein des lignes de métier. Acteurs de la compliance de premier niveau, tout en étant au contact de la réalité des activités, les contributeurs veillent à la prise en compte des impératifs de compliance dans le déploiement des activités, au respect des procédures de compliance et au déploiement des actions initiées par le service compliance.

La fonction compliance ne pouvant rassembler en son sein toutes les expertises nécessaires à l'exercice de ses missions, elle travaille en étroite relation avec les autres filières, au nombre desquelles notamment le contrôle permanent, le juridique, l'audit ou les lignes de métiers. Egalement, la compliance travaille en relation avec la conformité du GACM, sa société mère.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par la fréquence ou la gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés via un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du groupe, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du groupe qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, évaluer et mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du groupe afin d'aboutir à une vision globale des risques.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes de risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

A ce titre, les Business Continuity Plan (BCP) sont déclinés en fonction de différents scénarii. La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Les risques de gravité et de fréquence rares sont appréhendés via des travaux de modélisation. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

d. Gestion transverse des risques

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen terme.

• Organisation

Il est organisé de la façon suivante :

- 1er niveau : Fonction Gestion des Risques

La Fonction Gestion des Risques pilote le dispositif ORSA de la société. Elle propose les scénarii de stress tests à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions aux différents comités.

La Fonction Gestion des Risques fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du pilier 1. Celle-ci met en place les méthodes, développe les modèles, et réalise les calculs prospectifs de l'ORSA, sous la houlette de la Fonction Gestion des Risques.

- 2ème niveau : Comité Modèles et Comité des Risques du groupe

La Fonction Gestion des Risques présente les hypothèses et les méthodes actuarielles et financières utilisées au Comité Modèles, composé du Directeur Financier, du Directeur Comptes & Réassurance et du Responsable de la Fonction Actuarielle, qui les valide et discute les résultats.

Le Comité des Risques du groupe, composé des dirigeants effectifs, des fonctions clés, du responsable du service de contrôle permanent, et des Directeurs des Branches, discute les conclusions de l'ORSA.

- 3ème niveau : Conseil d'administration

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration de la société qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels elle est exposée.

L'Audit Interne s'assure que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

- **Scénarios de crises envisagés**

Des scénarios dits scénarios de « stress tests » portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le groupe ou pour la société. Ces stress tests peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces stress tests est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichie ensuite d'un avis d'expert. Ces scénarios font l'objet d'une validation en comité Modèles. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA.

- **Documentation**

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport interne détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'autorité de contrôle.

- **Fréquence**

L'ORSA est réalisé a minima une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet dont les principales conclusions font l'objet d'une présentation au Comité Modèles puis au Comité des Risques et d'un rapport envoyé à l'Autorité de contrôle. Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

2. Organisation interne

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel dispose d'un service Gestion des risques respectueux de l'ensemble des dispositions de la réglementation en vigueur dont l'expertise et la compétence sont mises à profit de la société Partners Assurances au moyen notamment de la convention de gestion déléguée. Le système de gestion des risques et le dispositif de contrôle interne dont le fonctionnement est décrit ci-dessous garantissent une gestion saine et prudente des activités déléguées. La coordination du système de gestion des risques est assurée par le service Gestion des Risques du GACM. Le dispositif relatif au contrôle permanent du Groupe est, quant à lui, supervisé par le service Contrôle permanent des sociétés du GACM qui s'assure régulièrement pour la société Partners Assurances de la pertinence de ce dispositif et de son exécution. Dans ce cadre, le service Gestion et Contrôle permanent du GACM relayeront les informations auprès du comité de direction de Partners Assurances et lui signaleront les éventuels dysfonctionnements. L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1^{er} niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2^{ème} niveau de contrôle est réalisé par la fonction Gestion des Risques, la fonction Actuarielle, le Service Contrôle Permanent, et la fonction Conformité ;
- le 3^{ème} niveau de suivi des risques est effectué par l'Audit Interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au Conseil d'administration et au Comité de Direction, qui en confie la coordination à la Fonction Gestion des Risques.

a. Le 1^{er} niveau de contrôle

Les services d'actuariat sont rattachés aux différentes branches d'activité (assurances de biens, santé, assurance des emprunteurs/prévoyance individuelle) et inscrivent l'essentiel de leurs travaux dans :

- le développement de nouvelles offres produits et les problématiques de tarification dans un contexte réglementaire en évolution permanente ;
- le suivi du risque technique et de l'activité de leur branche (fréquence, coût moyen, S/P, affaires nouvelles, résiliations), ainsi que la surveillance du portefeuille ;
- la maintenance et l'évolution de l'entrepôt de données qui sert de base de travail à toutes leurs analyses ;

- des vérifications plus opérationnelles, comme par exemple la vérification par sondage de la bonne adéquation entre le tarif effectivement payé par l'assuré et celui résultant de leur module de tarification propre.

Le service ALM est chargé des missions suivantes :

- déterminer l'allocation d'actifs optimale des sociétés du groupe en tenant compte de contraintes comptables, réglementaires, stratégiques et concurrentielles et en fonction de seuils de risque fixés ;
- participer au pilotage financier du bilan des sociétés du groupe ;
- tester la résistance du bilan à des scénarii de stress tests ;
- mesurer et proposer des couvertures pour l'exposition aux risques actif-passif ;
- réaliser des reportings de risque.

Le service ALM communique le résultat des études menées :

- à la Direction générale lors de comités ALM (3 à 4 fois par an) ;
- aux gérants d'actifs lors de réunions semestrielles.

L'ensemble des services opérationnels participent également activement à la maîtrise des risques inhérents à leurs activités au travers de contrôles périodiques. Le Service Contrôle Permanent s'appuie sur les services qui sont les premiers responsables des risques générés par les activités dont ils ont la charge.

Le contrôle interne se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels. La formalisation et la traçabilité des contrôles s'opèrent au travers d'outils spécifiques dédiés et accessibles via l'intranet du groupe.

Le réseau des contributeurs de contrôle permanent, habilitations, risques opérationnels et conformité rattachés aux différentes branches d'activités constitue un premier niveau de contrôle et garantit la prise en compte de ces préoccupations par les services opérationnels.

Ces contributeurs assument leur mission en coordination avec le responsable du contrôle permanent et celui de la conformité dans le cadre d'une relation fonctionnelle. Les missions des contributeurs, la matérialité de leurs contrôles sont définis dans une charte de contrôle interne.

b. Le 2^{ème} niveau de contrôle

La fonction Gestion des risques est en charge du suivi d'une partie des risques d'investissements, de liquidité et de concentration. Dans ce cadre, elle définit des limites

internes de placements et met en place le suivi de ces risques.

Ce service anime trois comités de suivi des risques d'investissement :

- un comité titres sensibles (mensuel),
- un comité intermédiaire financier (annuel),
- un comité pensions livrées (trimestriel).

Plus généralement, la fonction Gestion des risques veille à ce que la Direction générale approuve le niveau de risques global encouru par la société et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité. Dans ce cadre, la fonction Gestion des risques pilote le processus ORSA dont les résultats sont présentés, a minima une fois par an à la Direction Générale. Elle est également responsable de la coordination du système de gestion des risques et dans ce cadre, doit prochainement mettre en place un tableau de bord des risques. Cette fonction reporte au comité des risques du groupe et de la direction effective de l'entité.

La fonction Actuariat assure la coordination des problématiques actuarielles avec les métiers et porte par ailleurs un second regard sur les évolutions tarifaires envisagées par les pôles d'activité. Ceci se traduit dans les faits par la validation de la souscription de tout nouveau produit et se matérialise notamment au travers de l'émission d'un avis systématique et la présence de la fonction Actuariat dans le cadre de la procédure de validation des nouveaux produits.

Par ailleurs elle mène elle-même ou en coordination avec les actuaires des services toute étude technique approfondie lorsque :

- l'analyse des résultats techniques le requiert.
- la nature du risque le justifie.

Le Contrôle de Gestion définit et établit le reporting nécessaire au pilotage de la société notamment au travers :

- du suivi des résultats techniques,
- du suivi d'activité,
- de l'établissement de business plans à moyen long-terme mais également de prévisionnels annuels,
- du suivi des résultats par les marges.

Le service Contrôle Permanent a, entre autres, pour responsabilité de superviser l'appréhension et la gestion des risques par les services opérationnels, en particulier par l'exercice d'un second regard sur certaines décisions ou certains actes de gestion.

A travers l'exercice de sa mission, le Contrôle Permanent s'efforce de promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers du groupe des ACM et à créer une culture du contrôle en expliquant le rôle et l'importance de

chacun des acteurs dans le dispositif et la finalité de leurs actions.

Le Contrôle Permanent a pour mission de recenser et de vérifier le fonctionnement opérationnel des dispositifs de maîtrise des risques considérés comme significatifs. Il veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du groupe et à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques.

Second niveau de l'organisation dédiée à la conformité, le responsable de la fonction Conformité déploie ses actions au travers de ses contributeurs et relais attachés aux différentes branches d'activités.

La fonction Conformité dispose de toute l'indépendance et des moyens lui permettant de mener à bien sa mission. Le responsable de la conformité dispose d'un droit d'initiative, a la liberté de s'entretenir avec tous les collaborateurs et de prendre connaissance de toutes informations pour mener à bien sa mission.

c. Le 3^{ème} niveau de contrôle

Le service d'Audit Interne vise à travers ses missions à évaluer la nature et la maîtrise des risques portés par les différentes entités du Groupe. Le Service d'Audit Interne s'attache à examiner l'adéquation de l'organisation interne de la structure à la nature de ses activités et de ses risques et à évaluer les dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques. Par ses recommandations, le Service d'Audit Interne contribue à améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de la société.

La charte de l'Audit Interne du groupe auquel appartient la société définit le positionnement de l'audit interne dans le groupe, son rôle, le périmètre de ses activités et son mode opératoire.

Le responsable du Service d'Audit Interne rend compte aux organes dirigeants (Direction générale et Comité d'Audit) du résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation.

d. Les comités de suivi des risques

Il existe deux comités de suivi des risques :

- un comité des risques interne au groupe, auquel participent la Direction générale, la fonction Gestion des Risques et potentiellement tous les services de 2^{ème} et 3^{ème} niveau, selon les sujets traités.
- un comité des risques Banque-Assurance qui réunit, une fois par trimestre le Directeur financier, le Directeur Comptes et Réassurance, le responsable de la fonction gestion des risques ainsi que le Directeur des risques et le Responsable information financière contrepartie du Groupe Crédit Mutuel CIC. Ce comité permet

d'échanger sur les risques du GACM et du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques se rapprochant de ce qui est imposé aux établissements de crédits, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne au sein de la société Partners Assurances s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein du Groupe CM-CIC.

1. Dispositif général de contrôle interne

Partners Assurances a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

La société s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

2. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus des compagnies ;
- la prévention et maîtrise des risques auxquels la société est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La Société veille à ce que son dispositif de Contrôle Interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe.

Le Contrôle Permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes de la Société.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

3. L'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne au sein de la Société s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de Contrôle Permanent et de Gestion des Risques Opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de Contrôle Permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de Contrôle Permanent travaille en étroite collaboration avec le Responsable de la fonction Conformité qui constitue une composante du système de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le groupe a souscrit.

Le Contrôle Permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du groupe et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers et à créer une culture du contrôle.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle interne qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la société et à s'assurer que les procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont appliquées ;
- activité de gestion des risques, qui consiste en l'identification de la nature des risques encourus par la compagnie, évaluation de ces risques et mise à jour de la cartographie des risques ;
- activité de gestion des habilitations liées au système d'information qui consiste en la mise à jour des accès, analyse et suivi des demandes.

Le système mis en place est conçu de telle manière que l'intégralité des activités de la Société soit surveillée de manière régulière à travers une organisation de contrôle.

Au sein de la compagnie les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :

Les contrôles de premier niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

A ces contrôles, s'ajoutent les contrôles critiques continus effectués par les responsables de département. Les responsables hiérarchiques doivent vérifier que les personnes placées sous leur responsabilité réalisent correctement les contrôles leur incombant. Ces vérifications sont réalisées sur base de procédures automatiques ou manuelles.

Les contrôles de deuxième niveau

Le contrôle de deuxième niveau recouvre les contrôles exercés par la fonction de contrôle permanent indépendantes des services opérationnels. Le contrôle permanent s'assure de l'effectivité et de l'efficacité des contrôles réalisés par les opérationnels et leur hiérarchie dans le cadre du plan de contrôle.

Les contrôles de troisième niveau

Le contrôle de troisième niveau est réalisé par la fonction Audit Interne qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

Les contrôles s'appuient sur des procédures écrites régulièrement mises à jour et disponibles sous format informatique (dans nos documents communs accessibles à l'ensemble du personnel). Ces procédures répondent aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux exigences opérationnelles.

Les procédures sont établies et mises à jour par les départements opérationnels concernés en fonction des besoins de ces derniers.

Le contrôle de l'entreprise est organisé de manière à pouvoir tracer l'ensemble des opérations saisies dans le système informatique. Cela permet de :

- reconstituer les opérations dans un ordre chronologique et sur la base d'un numéro de référence unique pour chacune d'entre elles ;
- justifier toute information par une pièce d'origine à partir de laquelle il doit être possible de remonter par un cheminement ininterrompu au document de synthèse et inversement.

Le respect de ce principe doit être assuré à tous les niveaux de contrôle.

Le Contrôle Permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels. A ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de Contrôle Permanent et de Conformité et les services

opérationnels au travers d'une charte de Contrôle Interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque service opérationnel visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes eu égard à la réglementation et aux normes du Groupe.

Parallèlement, le service de Contrôle Permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés par les services opérationnels. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) notamment dans le domaine de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- des interventions au sein des services en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales.

Au moins une fois par an, le Contrôle Permanent et la Conformité rendent compte à la Direction Effective du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Le Contrôle Permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques. Pour ce faire il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles voire procède à des tests de fiabilité.

4. Description de la mise en place de la fonction conformité

La compliance a pour mission d'accompagner l'entreprise dans le déploiement de ses activités tout en veillant au respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels la société souscrit. Egalement, la compliance accompagne l'adaptation de l'entreprise, de ses services et de ses produits à l'évolution de son environnement, aux mutations technologiques et aux nouveaux usages, tout en veillant à préserver sa sécurité juridique. Enfin, elle veille à une conduite rigoureuse des activités d'assurance, sur le plan de l'honnêteté et de la déontologie professionnelle.

Au service de ces objectifs, la compliance impulse et déploie notamment les procédures et les actions suivantes :

- s'assurer de la réalisation de la veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles dans le déploiement des activités ;
- veiller à la validation des produits et des éditions ;
- veiller au respect des exigences en matière de distribution d'assurance ;
- veiller à la qualité de l'information mise à la disposition des clients et à contribuer à un conseil de qualité ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de compliance, notamment au travers d'actions de formation ;
- veiller au respect de la loi vie privée du 8 décembre 1992 qui vise à protéger le citoyen contre toute utilisation abusive de ses données à caractère personnel ;
- veiller au respect des règles concernant la publicité ;
- veiller au respect des règles légales en matière d'incompatibilité des mandats et/ou des règles fixées dans le code de déontologie de la société ;
- la détection de potentiels conflits d'intérêts ;
- veiller au respect des dispositions relatives à la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, cela inclus la discrimination entre les femmes et les hommes.

La compliance veille également à la parfaite prise en compte des réclamations, gage de la qualité de service de l'entreprise.

Contributeurs et filières partenaires

Pour mener à bien ses missions, la compliance s'appuie sur un réseau de contributeurs attachés aux branches d'activité avec lesquels elle établit un lien fonctionnel. Egalement, la compliance travaille en relation avec les filières partenaires. Le compliance officer travaille à la diffusion d'une culture de la compliance à tous les niveaux de l'entreprise.

Reporting

La direction effective et le Conseil d'administration apprécient annuellement au moins les actions menées dans le domaine de la compliance et sont amenées à approuver le bilan des réalisations et les axes de travail prioritaires pour l'exercice à venir.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction clé audit interne de Partners Assurances est assurée par le responsable de la fonction clé audit interne du Groupe des ACM. Cette délégation est précisée dans la politique de sous-traitance du groupe. La fonction clé audit

interne rapporte directement à la personne relais désignée au sein de Partners Assurances.

Partners Assurances ne dispose pas d'une équipe d'audit dédiée, par conséquent, pour la réalisation des missions d'audit interne, elle a recours au service d'audit interne du GACM SA.

Le service d'audit interne du GACM SA conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) et notamment de la Norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

Le service d'audit interne du GACM SA est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la Charte d'audit interne.

Le relais de la fonction clé audit communique lors des Comité de Direction de Partners Assurances le résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit du GACM SA de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. A ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou eu des responsabilités.

3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une Charte d'audit validée et revue annuellement par le Conseil de surveillance du GACM. Cette Charte d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI) et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- L'indépendance de la fonction d'audit interne
- Les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne
- La politique d'audit interne

- Le plan d'audit interne
- La documentation d'audit interne
- Les tâches de la fonction d'audit interne

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'EIOPA en la matière.

Le service d'audit interne établit et met en œuvre un plan quinquennal d'audit transmis à la Banque Nationale de Belgique. Le plan d'audit est élaboré selon une approche par les risques, en lien avec le Comité de Direction de Partners Assurances.

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités de Partners Assurances et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques réalisées par le gestionnaire de risques et contribuent à améliorer le fonctionnement et l'efficacité de Partners Assurances.

A l'issue de chaque mission, le service d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées. Ceux-ci seront intégrés dans la version définitive du rapport d'audit.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé au responsable du service concerné en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis au relais de la fonction clé audit interne et au Comité de Direction.

Partners Assurances est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Celles-ci sont suivies par le service d'audit interne via un outil dédié pour évaluer la pertinence et la qualité du travail réalisé. L'ensemble des documents de travail ainsi que les tests réalisés ayant conduit aux recommandations sont conservés 5 ans.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle commune à toutes les sociétés du GACM, validée par le Conseil d'administration.

Au-delà des responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité 2, les missions de la fonction actuarielle au sein du GACM se déclinent en 5 axes principaux :

- La prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques et la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques conformément à l'article 48 de la directive Solvabilité 2

qui institutionnalise cette fonction comme l'une des 4 fonctions clés,

- La coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité ou métiers du GACM, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur la politique de souscription, les nouveaux produits, les nouvelles garanties et les grandes orientations en matière de réassurance,
- Le pilotage effectif de la qualité des données pour les différentes sociétés du GACM,
- La validation des modèles Solvabilité 2,
- La rédaction du rapport annuel de la fonction actuarielle qui décrit les missions effectuées et qui comprend notamment la remise d'un avis sur la suffisance des provisions techniques, sur les politiques de souscription, sur l'adéquation du programme de réassurance ainsi qu'une synthèse sur l'évaluation de la qualité des données utilisées.

Dans le cadre du calcul des engagements techniques prudentiels (calcul du *Best Estimate* et de la *Risk Margin* afférente), le GACM applique le « principe des quatre yeux » : les équipes chargées d'effectuer les calculs sont indépendantes de celles chargées de les valider.

La fonction actuarielle n'est donc pas amenée à faire elle-même les calculs de *Best Estimate* sous Solvabilité 2. Ces calculs sont effectués par deux équipes dédiées « Modélisation-Solvabilité 2 » rattachées à la direction financière.

Cette séparation entre la fonction actuarielle et les équipes Modélisation permettra dans la durée d'assurer un processus d'évaluation des passifs Solvabilité 2 indépendant d'un processus de validation responsabilité de la fonction actuarielle.

G. SOUS-TRAITANCE

Filiale du GACM, Partners Assurances observe les mêmes orientations que son groupe d'appartenance, lesquelles sont rappelées dans sa politique de sous-traitance. Un éventuel recours à la sous-traitance mobilise prioritairement les structures dédiées du groupe, au service d'une meilleure maîtrise des risques. Partners Assurances recourt donc essentiellement à des structures du GACM ou du GROUPE CREDIT MUTUEL.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

III. PROFIL DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente une vue synthétique du profil de risque de la société :

Type de risque	Position de la société vis-à-vis du risque	Gestion du risque
Risques de marché - baisse des taux - hausse des taux - crédit - actions et assimilés - immobilier - inflation - change	Les risques de marché sont inhérents à l'activité d'assurance. Compte-tenu de ses engagements, la société est contrainte d'investir dans des produits obligataires et subit donc le risque de taux. Pour améliorer le rendement de son portefeuille, la société choisit d'investir dans des actifs plus rémunérateurs mais aussi plus risqués. Parmi ces actifs, la société a une préférence pour les obligations corporate et les actions européennes, pour lesquels elle estime avoir une bonne expertise. La société a peu d'appétit pour le risque inflation et souhaite éviter le risque de change.	<ul style="list-style-type: none"> - Une politique d'investissement définissant l'ensemble des règles et des limites à respecter a été mise en place. - Des enveloppes d'investissement en actifs risqués sont définies chaque année en fonction des contraintes de risque. - Des études ALM sont régulièrement menées afin de s'assurer de l'adéquation de la structure d'actifs avec les engagements de passif. Elles peuvent amener à l'achat de couvertures contre le risque de taux ou le risque actions.
Risques assurance non-vie - tarification - provisionnement - catastrophe	La société développe et commercialise une gamme complète de produits d'assurances dommages à destination de la clientèle de particuliers du marché belge.	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion du risque technique se fait d'abord par la mise en place d'une politique de tarification adaptée au profil de risque des assurés. - La société conserve une marge de prudence confortable dans son provisionnement social pour assurer le respect de ses engagements. - La surveillance régulière du portefeuille permet de prendre rapidement des mesures correctrices si nécessaire. - La société se réassure en grande partie pour réduire la volatilité de ses résultats techniques.
Risque de liquidité	Pour optimiser le rendement de son portefeuille et diversifier sa gestion d'actifs, la société accepte d'investir dans des placements peu liquides mais dans des proportions limitées.	<ul style="list-style-type: none"> - Un suivi régulier de la situation de trésorerie est fait. - Un stress test est régulièrement réalisé afin d'analyser les besoins de la société en terme d'actifs cessibles.
Risques opérationnels	La société souhaite réduire le plus possible son exposition aux risques opérationnels qui pourraient avoir des conséquences graves tant en terme financier qu'en terme d'image.	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau de correspondants risques opérationnels a été mis en place dans tous les services afin de sensibiliser les équipes à l'importance de la maîtrise de ces risques. - La société a élaboré des Business Continuity Plan ainsi que des Plans de Reprise d'Activité. - Les risques de gravité et de fréquence rare font aussi l'objet de travaux de modélisation pour estimer leur impact et aider à leur maîtrise.

en italique : risque identifié comme majeur par la société

A. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Suivi permanent

Avec le programme de réassurance actuellement en place, les risques techniques sont limités.

Le niveau de sinistralité de chaque branche est néanmoins particulièrement surveillé. En cas de dérive de la sinistralité, les évolutions de tarification à appliquer sont calculées et proposées à la direction.

Les évolutions des ratios Sinistres sur Primes (S/P) par branche sont analysées trimestriellement.

Le S/P se dégrade par rapport à l'exercice 2015 en raison :

- de plusieurs sinistres incendie importants survenus en 2016,
- des évènements climatiques de mai-juin 2016.

2. Programme de réassurance

Depuis 2007, les branches automobiles et multirisques habitation sont cédées via une quote-part à 100% auprès d'ACM IARD SA et intégrées dans les programmes de réassurance de cette société.

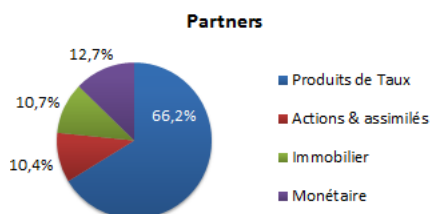
B. RISQUE DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché ou risques financiers s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité,
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

1. Décomposition des placements

L'allocation d'actifs à fin 2016 est la suivante :



Les actifs financiers de la société se composent principalement de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobilier et de placements monétaires.

2. Outils de suivi

- Le modèle d'allocation en actifs risqués

Le modèle d'allocation permet de déterminer les allocations optimales des principaux actifs risqués (actions, FCPR, gestion alternative, immobilier physique et immobilier coté) sur l'horizon d'un an, en prenant en compte la situation financière et comptable de la société ainsi que les contraintes réglementaires et concurrentielles. Cette approche permet de définir des enveloppes annuelles d'investissement par grandes classes d'actifs.

- Les analyses actif/passif des portefeuilles

Ces études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de la société. Elles fournissent des informations aux gérants de portefeuille leur permettant d'orienter leurs investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres :

- projections de flux à l'actif et au passif,
- suivi des durations de l'actif et du passif,
- décomposition du passif,
- composition des portefeuilles par grande classe d'actifs,
- composition du portefeuille obligataire par secteur et rating, et suivi du rating moyen,
- points morts actions.

3. Risque de taux

- Définition

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux,
- la perte de revenus sur les nouveaux placements (en cas de baisse de taux).

- Suivi et analyse réguliers du risque

Sensibilité du portefeuille de taux aux mouvements de taux d'intérêt :

La légère baisse des taux d'intérêt en 2016 (taux 10 ans à 0,69% au 31/12/2016 contre 0,99% au 31/12/2015) a entraîné une augmentation des plus-values latentes des obligations à taux fixe (TF) par rapport à fin 2015, malgré le vieillissement du portefeuille obligataire :

	2016	2015
Plus-values latentes TF	3,3 M€	2,9 M€

La hausse des taux annulant le stock de plus-values latentes obligataires (translation de la courbe des taux constatée au 31/12/2016) ainsi que le taux 10 ans équivalent sont également calculés :

Hausse des taux annulant les PVL TF *		Taux 10 ans équivalent	
2016	2015	2016	2015
+ 198 bp	+ 177 bp	2,67%	2,76%

* translation de la courbe des taux du 31/12/2016

4. Risque actions et assimilés

• Définition

Le risque provient de la dépréciation des actifs risqués.

La dépréciation peut amener l'assureur à constituer des provisions pour dépréciation durable (PDD), entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

• Suivi et analyse réguliers du risque

Sensibilité comptable du portefeuille actions :

Au 31/12/2016, le portefeuille est en plus-value latente (après PDD) de 1 648 K€, ce qui représente 37% de la valeur nette comptable des placements actions. Une baisse de 26,8% des marchés annulerait ces plus-values latentes.

L'évolution des moins-values latentes actions selon différents scénarios de marché est :

Evolution du marché	-14%	-10%	-5%	0%	3%
PMVL Actions	0,8 M€	1,1 M€	1,3 M€	1,6 M€	1,8 M€
PMVL* actions en % de la VNC des placements actions	19%	24%	30%	37%	40%

*après PDD du 31 décembre 2016

Suivi et gestion du risque actions :

Le suivi et la gestion du risque « actions » sont réalisés à partir du modèle d'allocation en actifs risqués. En fonction des allocations cibles dans les autres classes d'actifs risqués, l'outil permet de déterminer la proportion maximale admissible d'actions. Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes.

Les résultats du modèle, mis à jour à partir des données comptables et financières du 31 décembre 2016, ne permettent pas d'envisager des investissements en actions pour 2017 avec les contraintes fixées.

C. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit, considéré comme représentatif de la qualité d'un actif, correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les ratings des trois principales agences de notation : Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Elle retient comme notation la deuxième moins bonne note donnée par ces trois agences.

La gestion du risque de crédit se fait à plusieurs niveaux :

- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences.
- des limites d'exposition par classe de rating ont également été définies. Ces limites ont été calibrées de sorte à limiter la baisse du ratio de solvabilité en cas de stress tests sur les défauts.
- un suivi mensuel des titres sensibles est réalisé dans le cadre d'un comité adéquat.

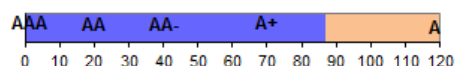
Le suivi et la gestion du risque de crédit s'organisent autour des limites de détention par émetteur, soumises annuellement au Conseil d'administration, et d'un indicateur quantitatif du risque de crédit du portefeuille, appelé rating moyen.

Les limites en vigueur sont fixées selon les modalités indiquées dans le rapport régulier au contrôleur.

Les limites de détention, par société et par groupe de sociétés, sont définies à partir des notations données par les agences de rating.

Le rating moyen, qui s'appuie sur une méthodologie développée par l'agence de notation Moody's, correspond à la moyenne, pondérée par les prix de revient, des coefficients de chacun des titres en portefeuille. Ces coefficients sont déterminés à partir des anticipations de taux de défaut associés à chaque classe de rating.

Rating moyen de la société à fin 2016 :



D. RISQUE DE LIQUIDITE

Un stress test permet d'analyser les besoins de chaque société en termes d'actifs cessibles à moyen terme. Le scénario appliqué est une majoration des prestations de 20% sur les 3 prochaines années, et une absence de primes futures. Cette étude est réalisée annuellement. Les résultats du stress test sur le passif sont comparés aux positions en actifs cessibles. On retient dans ce cadre comme actifs cessibles :

- des actifs à court terme (d'échéance inférieure à 3 ans),
- des titres de créance de rating AAA-AA dont les critères de liquidité sont satisfaits (fourchette de cotation < 50bp, émission > 1Md€...)

Les calculs de liquidité mis en œuvre montrent qu'à moyen terme (3 ans), en continuité d'exploitation, les positions en actifs cessibles de la société sont suffisantes pour faire face à une situation de stress sur le passif.

E. RISQUE OPÉRATIONNEL

Dans le cadre de Solvabilité 2, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le Groupe auquel appartient la société. Elle décrit la stratégie retenue ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

1. Business Continuity Plan

La fonction centrale au niveau du groupe ACM en charge des risques opérationnels assiste la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes de risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

A ce titre, les Business Continuity Plan (BCP) sont déclinés en fonction de différents scénarii. La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Un Plan de Reprise d'Activité (PRA) est mis en place par Euro Information, qui s'engage à reconstruire les bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

- Les BCP Métiers

Pour l'élaboration et la formalisation des BCP métiers, Partners Assurances a suivi la méthodologie du Groupe ACM.

Le BCP doit prévoir l'ensemble des solutions de secours permettant :

- de réagir rapidement et efficacement à une crise majeure,
- d'assurer la reprise rapide des fonctions vitales de l'entreprise,
- de déterminer le service minimum à apporter au client.

Pour les scénarii :

- d'indisponibilité totale des locaux,
- d'indisponibilité des moyens humains,
- d'indisponibilité de l'informatique.

L'ensemble des procédures relatives aux BCP métiers sont accessibles à partir de l'intranet. En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés est également régulièrement actualisée.

Les priorités des BCP en fonction des métiers

Priorité	Processus Métier	Métier	DMIT (délai maximum d'indisponibilité tolérée)	PCA
P1	Les opérations de marché	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Financier 	Inférieur ou égal à la journée ¹	Oui
P2	Les activités de service aux clients	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Auto ❖ IRD ❖ Prévoyance ❖ Collective ❖ Vie et Capitalisation ❖ Epargne sur mesure ❖ Gestion des créances ❖ Santé 	Compris entre deux jours et une semaine	Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui
P3	Les activités de back-office non identifiés en P1	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Comptabilité ❖ Protection Juridique 	Compris entre huit jours et un mois	Oui Oui
P4	Les systèmes de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrôle de gestion ❖ Audit Interne ❖ Solvabilité et modélisation 	Au-delà d'un mois	Non Non Non
P5	Les produits / projets	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développement international 	Au-delà d'un mois	Non

¹ Ce qui signifie une reprise dans les 24 heures après le sinistre.

- Test BCP 2016 (Business Continuity Plan)

En mars 2016, dans le cadre des attentats qui ont fortement perturbé les transports en commun de la capitale Belge, le BCP de Partners Assurances a été activé à fin de poursuivre l'activité des plates- formes téléphoniques.

2. Plan de reprise d'activité et Sécurité du système d'information (Euro Information)

- Rappel des grands principes

La gestion des contrats s'effectue sur la base d'un outil informatique propre développé en interne par les filiales informatiques du Groupe Crédit Mutuel - CIC (Euro-Information) ; cet outil est totalement intégré et gère l'ensemble de la relation clientèle ainsi que les flux financiers.

Euro-Information s'est toujours préoccupée de la problématique de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information dont elle a la charge.

Le comité Sécurité, animé par le responsable de la sécurité des systèmes d'information Groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée. Cette démarche stratégique conduit aux constats suivants :

- Au niveau de la disponibilité :

Le Plan de Reprise d'Activité (PRA) voit son périmètre étendu, ses objectifs affirmés corolairement aux technologies de pointe utilisées, ses exercices reconduits pour tous les sites avec publication des indicateurs de taux de réussite.

- Au niveau de l'intégrité :

Les outils de détection et de prévention d'attaques virales sont opérationnels.

Si nécessaire, les signatures virales sont mises à jour immédiatement.

- Au niveau de la confidentialité :

L'application Habilitation et Identification du Personnel (HIP) permet un couplage fort « identification / habilitations » du personnel.

- Au niveau de la Preuve :

Les outils de traçabilité d'une opération et d'archivage des traces associées sont opérationnels.

L'intégralité des données du système d'information est sauvegardée quotidiennement pour conserver une image de toutes les bases de données et de tous les fichiers et pouvoir ainsi en reconstituer une image stable en cas de problème majeur. Cela va d'une réplication locale synchrone des données à leur sauvegarde quotidienne sur cartouches et à leur réplication asynchrone vers un centre informatique de secours distant. Ces sauvegardes étant externalisées, leur sabotage par une bombe logique est exclu.

Un PRA a été mis en place par la Direction informatique qui permet, en cas d'incident grave, de reprendre l'activité dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Des exercices réguliers permettent de valider le fonctionnement de ces mécanismes de reprise.

F. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Parmi les autres risques importants figure le risque de contrepartie issu de la réassurance.

Ce risque est limité par les garanties apportées sur les provisions techniques.

Au 31 décembre 2016, les provisions techniques cédées (des comptes sociaux) par Partners Assurances sont garanties par des nantissements de titres.

G. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le profil de risque de l'entreprise n'est à apporter.

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Actifs en K€	Solvabilité 2	Sociaux	Réévaluation	
Immobilisations incorporelles	9	9	0	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	1 133	2 441	-1 308	§ IV. A.1
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	45 515	39 180	6 335	§ IV. A.1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	58 805	64 767	-5 962	§ IV. B
Autres créances	2 449	2 449	0	§ IV. A.5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 667	12 667	0	§ IV. A.1
Total de l'actif	120 578	121 513	-935	

Passifs en K€	Solvabilité 2	Sociaux	Réévaluation	
Provisions techniques non-vie	72 252	74 334	-2 083	§ IV. B
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	7 092	5 049	2 044	§ IV. B
Autres passifs	10 756	13 415	-2 659	§ IV. C
Total des passifs	90 101	92 799	-2 698	
Capitaux propres	30 478	28 714	1 763	

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

1. Valeur des actifs

La valorisation des actifs de la société Partners Assurances hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché via le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, sur une alimentation « manuelle » des cours.

Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS :

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, la société récupère également la codification suivante pour la place 186 :

- Moyenne « Cours Offert-Demandé ».

Pour cette place aussi appelée « Xtrakter », les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). A chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à « Xtrakter » pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par « Xtrakter » pour fournir un prix moyen acheteur et un prix

moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

85% des valorisations de portefeuilles obligataires européens sont réalisées en utilisant cette codification.

Valorisation (hors coupon couru) « manuelle » :

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31/12/2016 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel pour les raisons suivantes :

- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG
- pour l'immobilier, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (Actif Net Réévalué, Valeur intrinsèque etc ...), basé sur des données observables ;
- pour les fonds d'investissement (à capital risque, immobilier), saisie des valorisations fournies par les différentes sociétés de gestion ;

- pour les agencements, matériels de bureaux et liquidités, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché.

69% des actifs de la société sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché. 22% (liquidités principalement) résultent de valorisations au prix de revient. Les 9% restants correspondent principalement à la valorisation « manuelle » de fonds d'investissement immobilier et de capital investissement (2.5%) et d'immobilier (6%).

2. Explication quantitative et qualitative (en K€)

CIC	Dénomination CIC	Commentaires	Indicateur manuel (O/N)	Total Valeur Boursière en K€	%
11	Central Government bonds	Moyenne Cours Offert-Demande	N	7 257	12,32%
12	Supra-national bonds	Moyenne Cours Offert-Demande	N	1 121	1,90%
13	Regional government bonds	Moyenne Cours Offert-Demande	N	1 731	2,94%
19	Other	Moyenne Cours Offert-Demande	N	4 838	8,21%
		aucun historique sur SIX TELEKURS ou trop ancien	O	118	0,20%
21	Common bonds	Moyenne Cours Offert-Demande	N	11 975	20,33%
		aucun historique sur SIX TELEKURS ou trop ancien	O	195	0,33%
25	Hybrid bonds	Dernier Cours Cote	N	298	0,51%
27	Covered bonds subject to specific law	Moyenne Cours Offert-Demande	N	4 115	6,98%
28	Subordinated bonds	Moyenne Cours Offert-Demande	N	266	0,45%
31	Common equity	Dernier Cours Cote	N	6 136	10,41%
32	Equity of real estate related corporation	Dernier Cours Cote	N	1 129	1,92%
33	Equity rights	Dernier Cours Cote	N	0	0,00%
43	Money market funds	Dernier Cours Cote	N	1 869	3,17%
45	Real estate funds	dernière valorisation reçue	O	1 435	2,44%
47	Private equity funds	non coté : valorisation semestrielle demandée aux diverses sociétés de gestion	O	48	0,08%
72	Transferable deposits (cash equivalents)	Valorisation au prix de revient	N	12 667	21,50%
91	Property (office and commercial)	non coté : valorisation fournie	O	2 588	4,39%
93	Property (for own use)	Valorisation au prix de revient	N	-	0,00%
		non coté : valorisation fournie	O	773	1,31%
95	Equipment (for own use)	Valorisation au prix de revient	N	360	0,61%
Total général				58 918	100%

La valorisation Solvabilité 2 est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus au 31 décembre 2016, soit une valorisation totale de 59 316 K€.

3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 2,04 % du total bilan, soit 2 449 K€, et sont composés principalement de créances nées d'opérations d'assurances pour 1 949 K€ et des autres créances (hors assurances) pour 471 K€.

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité 2. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

a. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques du bilan prudentiel au 31 décembre 2016 se décomposent de la façon suivante :

En K€		Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total Provisions S2
Brutes	Non-Vie	69 400	2 572	71 972
	Santé NSLT	160	120	280
	Vie	6 766	326	7 092
Sous-total Brutes		76 326	3 018	79 344
Cédées	Non-Vie	58 408	-	58 408
	Santé NSLT	58	-	58
	Vie	339	-	339
Sous-total Cédées		58 805	-	58 805
Total Nettes		17 522	3 018	20 540

b. Méthodes de calcul retenues pour les provisions Best Estimate

Provisions Best Estimate

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des cash-flows générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. L'estimation de ces flux futurs est faite à partir de la méthode classique de Chain Ladder. Les hypothèses retenues sont *Best Estimate*, comme le requièrent les textes réglementaires Solvabilité 2.

Marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC).

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. La simplification n°3 proposée dans les textes réglementaires Solvabilité 2 a été utilisée. Elle permet d'approximer le SCR pour chaque année future en supposant que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*.

c. Hypothèses principales

Les hypothèses ont été faites à partir des spécifications techniques des actes délégués, publiés en octobre 2014.

La courbe des taux et la correction pour volatilité (VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2017.

La correction pour volatilité (ou volatility adjustment ou VA) de 13 bp a été utilisée pour les calculs. L'analyse de sensibilité des provisions *Best Estimate* à ce paramètre figure dans le tableau suivant :

En K€		Total Provisions S2 sans VA	Total Provisions S2 avec VA	Ecart en montant	Ecart en %
Brutes	Non-Vie	72 386	71 972	415	0,6%
	Santé NSLT	280	280	- 1	-0,2%
	Vie	7 250	7 092	157	2,2%
Sous-total Brutes		79 916	79 344	571	0,7%
Cédées	Non-Vie	58 778	58 408	370	0,6%
	Santé NSLT	58	58	0	0,2%
	Vie	343	339	4	1,2%
Sous-total Cédées		59 179	58 805	375	0,6%
Total Nettes		20 736	20 540	197	1,0%

d. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Le niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques se situe dans la prise en compte de l'inflation pour l'estimation des sinistres.

e. Ecart entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

En K€		Provisions sociales	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total Provisions S2
Brutes	Non-Vie	74 138	69 400	2 572	71 972
	Santé NSLT	196	160	120	280
	Vie	5 049	6 766	326	7 092
Sous-total Brutes		79 383	76 326	3 018	79 344
Cédées	Non-Vie	64 425	58 408		58 408
	Santé NSLT	58	58		58
	Vie	284	339		339
Sous-total Cédées		64 767	58 805	-	58 805
Total Nettes		14 616	17 522	3 018	20 540

Les provisions Solvabilité 2 augmentent de 5 923 K€ par rapport aux provisions techniques sociales.

f. Créances de réassurance

Les créances de réassurance s'élèvent à 28,9 K€ au 31/12/2016 dans les comptes sociaux. Elles sont maintenues dans le bilan prudentiel à leur montant social.

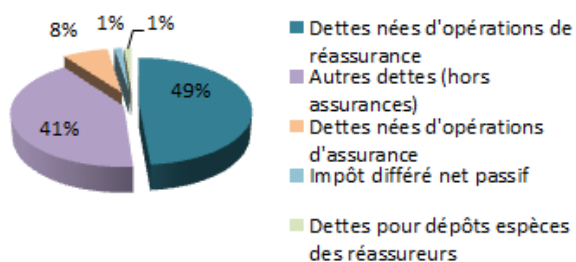
g. Simplifications utilisées pour le calcul des provisions

Parmi les méthodes simplifiées proposées par l'EIOPA pour le calcul de la marge pour risque, l'approche proportionnelle (approche 3) est retenue.

Il s'agit de la seule simplification utilisée.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 8,9 % du total bilan, soit 10 756 K€. Ils ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité 2 et sont composés de la façon suivante :



Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur par entité fiscale indépendante, à savoir 34 %, à l'exception de ceux sur les actions qui sont au taux de 0,412 %.

Les impôts différés s'élèvent à 144 K€ et correspondent :

- aux éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- à la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur ;
- aux éventuels impôts différés déjà constatés dans les comptes sociaux.

Dans la présentation du bilan Solvabilité 2, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés, en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune hypothèse de décisions de gestion futures n'a été nécessaire pour la réalisation des calculs.

Aucune hypothèse concernant le comportement des preneurs d'assurance n'est faite.

V. GESTION DU CAPITAL

A. FONDS PROPRES

1. Ecart avec les fonds propres sociaux

Tableau de variation des capitaux propres S1-S2 :

En K€	Fonds propres des comptes individuels	Passage de Bilan S1 à S2				Fonds propres S2
		Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques	Autres ajustements de valeurs	Reconnaissance des impôts différés	
Postes de fonds propres communs S1 - S2						
Capital social	7 835					7 835
Primes liées au capital social	7 915					7 915
Postes de fonds propres S1 uniquement						
Autres réserves	748					748
Report à nouveau	11 895					11 895
Résultat de l'exercice	322					322
Postes de fonds propres spécifiques S2						
Réserve de réconciliation (RR)	0	5 028	-5 923	2 803	-144	1 763
Total fonds propres	28 714	5 028	-5 923	2 803	-144	30 478

L'évaluation en valeur de marchés des placements est détaillée dans le paragraphe « IV. A. Évaluation des actifs ».

L'évaluation des provisions techniques correspond à l'écart entre les provisions sociales et les provisions Solvabilité 2. Cet écart est détaillé au paragraphe « IV. B. Évaluation des provisions techniques ».

Les autres ajustements de valeurs de 2 803 K€ correspondent principalement à l'annulation des frais d'acquisition reportés, intégrés dans la valorisation des provisions techniques Solvabilité 2.

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur par entité fiscale indépendante, à savoir 34 %, à l'exception de ceux sur les actions qui sont au taux de 0,412 %.

L'impact sur les capitaux propres S2 s'explique par la constatation des impôts différés liés à la revalorisation du bilan en valeur S2. La revalorisation du bilan S2 induit mécaniquement des différences de valeurs par rapport à la comptabilité sociale. La constatation d'un impôt différé permet de tenir compte de l'impôt qu'il faudrait constater si ces revalorisations étaient effectivement matérialisées dans les comptes sociaux des sociétés (exemple : cessions des actifs revalorisés).

Dans la présentation du bilan Solvabilité 2, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés, en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

2. Structure et qualité des fonds propres

La totalité des fonds propres de la société est classée en Tier 1 :

Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total
30 478 K€	-	-	30 478 K€

B. SCR ET MCR

1. Points méthodologiques

a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité 2.

b. Mesure transitoire actions

La mesure transitoire sur les actions n'a pas été utilisée dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de -39 % + dampener pour les actions de type 1 et de -49 % + dampener pour les actions de type 2.

c. Transparisation

La transparisation concerne les actifs suivants : le « private equity », les fonds de dette, les fonds immobiliers, la gestion alternative, les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparisations que la société effectue se font à partir des fichiers Ampère récupérés auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

La société a peu d'actifs à transcrire dans son portefeuille d'actifs. Elle est en mesure d'en transcrire la majorité.

Les fonds pour lesquels la société ne reçoit pas de fichiers Ampère sont choqués à 49 % sauf pour les fonds de dette où une sensibilité forfaitaire de 7 a été utilisée.

d. Ajustement pour impôt

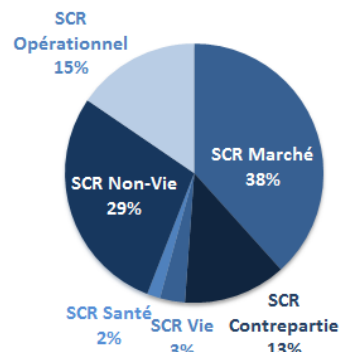
L'ajustement pour impôts différés correspond au taux d'impôt sur la société appliqué à la somme du *BSCR* net et du *SCR* opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif du bilan initial.

2. Résultats

Le *SCR* au 31/12/2016 s'élève à 10 378 K€ :

Détail du SCR en K€	
SCR Marché	5 258
SCR Contrepartie	1 753
SCR Vie	426
SCR Santé	226
SCR Non-Vie	3 927
BSCR	8 405
SCR Opérationnel	2 117
Adj Impots	-144
SCR Final	10 378

Les principaux risques sont les risques de marché et de souscription Non-Vie.



Le *SCR* sans correction pour volatilité est égal à 10 482 K€, soit supérieur de 1 % au *SCR* calculé avec la correction pour volatilité.

Le *MCR* est de 3,7 M€. Ce montant correspond au seuil plancher défini par la directive pour une entité Non-Vie.

Le taux de couverture du *SCR* s'élève à 294 % au 31 décembre 2016.

D. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant la gestion du capital de l'entreprise n'est à apporter.

VI. ANNEXES :

Etats publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'information sur le minimum de capital requis